



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

À la séance ordinaire, tenue à huis clos, le 6 juillet 2020

Étaient présents :

Le maire: M. Robert Duteau

les conseillères et
les conseillers : Mme Sylvie Faille
Mme Estelle Muzzi
M. André Lafrance
M. Denis Robert

Téléconférence : Mme Vicky Landry Bergeron

Absent : M. Daniel Garceau

formant quorum sous la présidence du maire.

Aussi présente, la directrice générale, secrétaire-trésorière, Mme Jocelyne Blanchet

Pensée

RÉSOLUTION 2020-155

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 juillet 2020 en ajoutant les points suivants : 9 b) : Séance régulière d'août, 10 k) : Modification résolution 2020-134.

RÉSOLUTION 2020-156

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020.

RÉSOLUTION 2020-157

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit adopté le procès-verbal de la séance du 1^{er} juin ajournée au 15 juin 2020.

RÉSOLUTION 2020-158

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soient acceptés et payés les comptes de juin 2020 de la liste en annexe.

Du chèque 59068 au chèque 59125 inclusivement, le total est:.....
226 745.85\$

Le fonds de roulement est

de :690 000.00\$

Le montant disponible au fonds de roulement pour 2020 est de :.....
585 000.00\$

Les intérêts du mois ne sont pas encore comptabilisés.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉSOLUTION 2020-159

Considérant que le photocopieur est un outil essentiel pour la gestion de la Municipalité;

Considérant que le photocopieur Sharp MX4111, acheté en 2012, n'est pas réparable;

Considérant que l'entreprise Burotic 360 a accepté de prêter un photocopieur à la Municipalité pour un temps limité tout en reprenant le contrat de service de Copicom au même prix;

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit autorisé la location d'un photocopieur Sharp MX4071 neuf et le contrat de service au coût mensuel, sans les taxes, de 454.94\$, incluant la location, tel que soumis le 30 juin 2020 par l'entreprise Burotic 360 et de mettre fin au contrat de service avec Copicom.

RÉSOLUTION 2020-160

Considérant que la Municipalité a fait une demande au ministère des transports pour l'achat d'un immeuble excédentaire portant le numéro de lot : 5 160 300 et situé au coin de la montée Dupuis et du rang Saint-Claude;

Considérant que ce terrain est voisin d'une école primaire;

Considérant que la Commission Scolaire des Grandes-Seigneuries a refusé l'offre d'acquisition de ce terrain;

Considérant que la sécurité des enfants est mise à l'épreuve lors des débarquements et embarquements des élèves;

Considérant que la circulation des véhicules est interrompue à cette intersection et particulièrement en hiver à l'heure d'arrivée et de départ des autobus;

Considérant que suite au COVID-19, un débarcadère est nécessaire;

Considérant que l'entretien du terrain (coupe de gazon) est fait par la Municipalité sans remboursement des frais;

Considérant que l'achat du terrain est pour l'usage de l'école et de ses usagers;

Considérant que l'évaluation de ce terrain est de 100\$;

Considérant que cet endroit n'est pas recommandé pour le résidentiel, car trop petit (installations septiques, stationnement, etc.);

Considérant qu'aucun restaurant à cuisine rapide n'est permis dans les environs d'une école;

Considérant qu'aucun commerce ni aucune résidence ne serait possible d'implanter à cet endroit puisqu'il n'y a pas d'accès sur la montée Dupuis et peu sur le rang Saint-Claude;

En conséquence, il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par M. André Lafrance et résolu à l'unanimité de demander au gouvernement du Québec que la vente d'immeuble excédentaire soit faite sans frais et qu'une lettre soit envoyée à :

- M. François Legault, premier ministre
- M. Jean-François Roberge, ministre de l'éducation
- M. François Bonnardel, ministre des transports
- Mme Claire IsaBelle, députée de Huntington
- Mme Isabelle Cauchon, directrice des propriétés immobilières au MTQ
- Mme Kathlyn Morel, directrice générale Commission Scolaire des Grandes-Seigneuries
- Mme Line Martineau directrice de l'école St-Bernard



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉSOLUTION 2020-161

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit reconnu M. Luc Cayer comme pompier volontaire et premier répondant du Service Incendie de Saint-Bernard-de-Lacolle, que cette reconnaissance est assujettie à une période de probation de 12 mois et qu'il a l'obligation de compléter la formation requise.

RÉSOLUTION 2020-162

Considérant que le décret du 25 juin 2020 autorise «qu'un maximum de 50 personnes puisse :

3° se rassembler dans toute autre salle louée à toute personne, établissement, entreprise ou autre organisme, y compris les salles communautaires»

Considérant que la résolution 2020-76 annulait les réservations des salles et toutes les activités habituelles dans ces locaux.

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par Mme Vicky Landry Bergeron et résolu à l'unanimité que soit autorisée la location des salles municipales pour le maximum de personnes autorisé par le gouvernement.

Que soit autorisée, aux mêmes conditions, l'occupation des locaux pour les différents organismes.

Qu'il est de la responsabilité du responsable de la location de la salle ou du regroupement occupant les locaux, de faire respecter les règles de la santé publique, tels que la distanciation sociale, le lavage de mains fréquent, etc.

Que ces consignes soient ajoutées au contrat de location en ajoutant que la Municipalité ne peut être tenue responsable de l'application de ces normes.

RÉSOLUTION 2020-163

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Denis Robert et rejeté à la majorité que soient recommencées les assemblées du Conseil devant public avec distanciation.

Mme Sylvie Faille est contre
Mme Estelle Muzzi est contre
Mme Vicky Landry Bergeron est contre
M. Robert Duteau, maire, se prononce contre

RÉSOLUTION 2020-164

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit abrogée la résolution 2020-104 demandant des soumissions pour l'exécution des travaux de nettoyage des fossés de la montée Guay et du rang Bogton.

RÉSOLUTION 2020-165

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par Mme Vicky Landry Bergeron et résolu à l'unanimité que soit autorisé la modification à la charrue desservant la Route 202, la montée Dupuis ainsi que le chemin



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

Guay, pour la capture des informations GPS afin qu'elle soit plus fréquente pour le contrat avec le MTQ et que cette modification est au coût de 84\$ par véhicule, plus taxes tel que soumis par Technologies CDWare.

RÉSOLUTION 2020-166

Considérant que la Société de l'assurance automobile du Québec exige, à partir du 1^{er} septembre 2020, que «tout véhicule lourd à benne basculante, dont la hauteur excède 4,15m lorsque la benne est levée, devra être muni d'un dispositif de sécurité qui émet des signaux visuels et sonores tant que la benne n'est pas complètement abaissée.»

En conséquence, il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soient autorisés l'achat et l'installation d'un tel dispositif sur les quatre (4) véhicules de la Municipalité qui utilisent une benne basculante pour un montant approximatif de 450\$ par véhicule.

RÉSOLUTION 2020-167

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soient demandées des soumissions pour la fourniture d'agrégat pour la saison hivernal et que cet appel d'offres soit fait sur invitation.

RÉSOLUTION 2020-168

Il est proposé par M. Denis Robert, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit modifiée la résolution 2020-149 pour se lire comme suit : « que soit autorisé l'achat d'une pelle excavatrice usagée au montant de \$67 432.84, taxes incluses, tel que soumis par M. Serge Choquette le 27 mai 2020. »

RÉSOLUTION 2020-169

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit autorisé le contrat avec ADS Signalisation pour un camion escorte lors des travaux d'asphaltage de la montée Henrysburg pour un montant approximatif de 2 480.00\$, plus taxes, tel que soumis le 23 juin 2020.

RÉSOLUTION 2020-170

Il est proposé par Mme Sylvie Faille, appuyé par Mme Vicky Landry Bergeron et résolu à l'unanimité que soit octroyé le mandat de rapiéçage d'asphalte pour deux (2) tronçons du chemin Pleasant Valley Nord, deux (2) tronçons sur la rue Claire et un tronçon sur la montée Guay pour un montant de 79 194.78\$, taxes incluses, tel que soumis par l'entrepreneur Les Entreprises Denexco le 30 juin 2020.

RÉSOLUTION 2020-171

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Denis Robert que soit autorisée la directrice générale, secrétaire-trésorière, Mme Jocelyne Blanchet, ou la secrétaire-trésorière adjointe, à procéder au renouvellement ou à l'immatriculation de tous les véhicules de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle.

RÉSOLUTION 2020-172

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par Mme Vicky Landry Bergeron et résolu à l'unanimité que soient demandées des soumissions pour la saison 2020-2021 pour la fourniture de diesel d'hiver (Diesel I) en indiquant un prix fixe pour toute la saison allant, du 1^{er} novembre 2020 au 30 avril 2021.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉSOLUTION 2020-173

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit modifiée la résolution 2020-134 pour se lire comme suit :

« qu'une soumission soit demandée pour procéder à l'asphaltage en rapiéçage des routes suivantes : Pleasant Valley Nord, rue Claire et montée Guay. »

RÉSOLUTION 2020-174

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par Mme Estelle Muzzi et résolu à l'unanimité que soient demandés des soumissions pour la montée Glass à partir du chemin Alberton au chemin Ridge et que la demande soit en deux (2) options soient : Option 1 : l'asphaltage près de 2.5 km et l'option 2 : la scarification et l'asphaltage du même segment de la montée Glass.

RÉSOLUTION 2020-175

Considérant qu' un contrat d'engagement a déjà été signé pour la Saint-Jean-Baptiste avec l'Agence de la tournée pour l'année 2020.

Considérant que la fête de la Saint-Jean-Baptiste a dû être annulée par les directives imposées par le Gouvernement du Québec en lien avec la COVID-19.

En conséquence, Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit autorisé le report de l'entente avec l'Agence La Tournée Inc., au même prix et condition, pour la fête de la Saint-Jean-Baptiste 2021.

RÉSOLUTION 2020-176

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par Mme Estelle Muzzi et résolu à l'unanimité que soit autorisé le contrat d'excavation, de coffrage de soutien et de béton pour l'implantation d'un bloc de soutien du remonte-pente au montant de 919.80\$, taxes incluses, tel que soumis par Précision 6047521 Canada inc., le 30 juin 2020.

RÉSOLUTION 2020-177

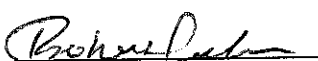
Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par Mme Estelle Muzzi et résolu à l'unanimité que soit corrigée la résolution 2020-124 pour se lire comme suit :

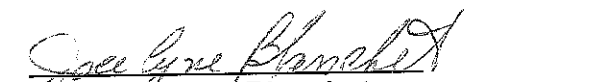
«que soit réintégrée Mme Mégane Pelletier, monitrice du camp de jour, au taux horaire de 15.10\$» et que l'ajustement de salaire soit rétroactif depuis sa date de réintégration.

RÉSOLUTION 2020-178

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit mis en vente le tracteur MF avec sa pelle considérant qu'il n'est plus fonctionnel.

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit levée la séance ordinaire du 6 juillet 2020.


M. Robert Duteau
Maire


Mme Jocelyne Blanchet
Directrice générale, secrétaire-trésorière

